

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 02 AVRIL 2019 – 19h30

**Présents** : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, BERTHIER Yannick, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

**Absents** : MM. ESTIER Pascal (procuration à Mme LONCHAMBON), EMPSON Valérie (procuration à M. DE JESUS), ALVES Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires financières :
- . Comptes administratifs et comptes de gestion 2018
- . Budget 2019
- Travaux
- Affaires foncières
- Associations
- Intercommunalité
- Syndicats de commune
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du 26 février 2019 est lu par Mme Isabelle Mège, adjointe et adopté avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

### AFFAIRES FINANCIERES :

#### Compte administratif 2018 :

Mme Isabelle Mège détaille les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote et présente les résultats de clôture.

#### BUDGET COMMUNAL :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	1 331 845.22	1 669 227.98	496 385.19	541 323.37
RESULTATS DE CLOTURE		337 382.76		44 938.18

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2019 :

- en fonctionnement : 289 249.94 €
- en investissement : 48 132.82 €

#### BUDGET ATELIER-RELAIS :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	850.40	850.40	9514.60	9514.60
RESULTATS DE CLOTURE		0		0

**BUDGET LOTISSEMENT :**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	108 092.88	108 092.88	171 274.31	106 094.63
RESULTATS DE CLOTURE		0	- 65 179.68	

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	36 699.73	85 219.36	60 793.11	129 789.70
RESULTATS DE CLOTURE		48 519.63		68 996.59

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2019 en investissement.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif avec :

- 14 voix pour,
- 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

**Affectation des résultats de l'exercice 2018 :**

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2018 avec :

- 14 voix pour,
- 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

**Comptes de gestion 2018 :**

Monsieur le Maire adresse ses félicitations au personnel des services administratifs pour leur forte implication dans le suivi administratif et les finances de la collectivité.

Le Conseil Municipal vote l'approbation des comptes de gestion 2018 avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

**Budget communal 2019 :**

M. le Maire présente le budget primitif 2019. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 598 629.24 €. Le Conseil municipal vote le budget 2019 avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

Les prévisions d'investissements concerneront deux gros chantiers: la seconde phase de la traverse de Tournobert et la nouvelle station d'épuration puis l'acquisition de divers terrains, des frais d'études, des travaux à l'école maternelle, la continuité de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux, des travaux de voirie communale, de la mise en conformité de l'éclairage public, un panneau d'informations lumineux, du matériel pour les écoles, une clôture pour le jardin public, un véhicule neuf, un camion de déneigement, les tableaux numériques, le remplacement de poteaux incendie.

Accord du Conseil municipal pour adopter la section d'investissement du budget 2019 avec :

- 14 voix pour :
- 1 abstention de Monsieur M. De Jésus concernant l'acquisition du panneau d'informations,
- et 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote.

#### **Vote des taux 2019 :**

Concernant les taux des 3 taxes, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2019 les mêmes taux qu'en 2018, ceux-ci n'enregistrent pas d'augmentation depuis mars 2014 avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 % ;

#### **TRAVAUX :**

##### Stade :

Une réunion de parfait achèvement est prévue avec le cabinet d'architectes, DEKRA et les entreprises le mercredi 03 avril.

##### Zone artisanale :

La réfection de la voirie devient nécessaire. Ce point est à voir avec la Communauté de Communes.

##### Tournobert :

En raison du départ de l'agent en charge de la voirie à la Communauté de Communes, le cabinet Géoval a été chargé du projet de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux. Le cabinet va réaliser une proposition finalisée d'aménagement des trottoirs et de revêtement de surface. Après validation par les services de la Communauté de Communes et du Département, une consultation sera lancée. Cependant, il va être compliqué de commencer les travaux avant les vacances. En attendant la réfection définitive de la voirie, un arrêté de circulation à 30 km/h a été pris afin d'éviter les problèmes de vitesse avec les véhicules et d'assurer de la sécurité.

Une réunion d'information sera organisée avec les habitants.

##### Travaux d'accessibilité Mairie, Cimetière et Maison des Jeunes :

Des travaux supplémentaires sont nécessaires : Travaux de dépose de bordures pour le cimetière, dépose repose de pavés granit pour la Mairie, démolition d'enrobé et mise en place d'enrobé pour la Maison des Jeunes.

Accord du Conseil Municipal pour approuver un avenant de 3 567.50 € HT avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote

##### Travaux d'accessibilité Eglise et Gendarmerie :

Travaux supplémentaires : divers travaux d'enrobé pour la gendarmerie et travaux sur les contremarches et nez de marche pour l'église.

Accord du Conseil Municipal pour approuver un avenant de 2 027 € HT avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote

##### Travaux d'accessibilité de l'église de Comps et du camping :

Réalisation en 2 tranches en raison du coût important.

##### Lagune de Tournobert :

Le permis de construire est prêt à être transmis pour étude au service d'urbanisme. Quelques modifications doivent être cependant apportées au niveau de la lagune existante qui servira pour une petite partie de bassin en cas d'orages importants.

##### Assainissement non collectif :

Une réunion aura lieu prochainement pour les secteurs non assainis de Fontelun, Le Soulier, Montavert.

Tableaux numériques de l'école :

Le Conseil Municipal prend une nouvelle délibération pour approuver le plan de financement ci-après :

- Tableaux numériques 19 498.41 € HT dont Subvention LEADER/SMADC 15 598 € et Autofinancement 3900.41 €.

Avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote

**AFFAIRES FONCIERES :**

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain pour les propriétés suivantes avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote
- Parcelle AL 142 de 1170 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. JOUBERTON Alain au profit de M. Fabien GARACHON et Mme Ingrid PECOUL au prix de 90 000 €.
- Parcelles AV 167-168-169-314- de 283 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par Mme GARACHON Marie-Christine au profit de M. et Mme Stéphane MIOCHE au prix de 36 500 €.
- Parcelle AM 483 de 1183 m<sup>2</sup> avec entrepôt vendue par M. et Mme EL MANDILI Rachid au prix de 68 000 €.
- Parcelle AP 325 de 696 m<sup>2</sup> avec habitation vendue par M. BESSERVE Tommy au profit de Melle Margot MOREL au prix de 88 000 €.

**ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes avec :

- 15 voix pour,
- 3 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier et M. Berthier ne participent pas au vote
 

- Association Foyer rural (Diacomédie)	1 500 €
- Coopérative scolaire CP-CE-CM (Voyage scolaire)	4 000 €
- Comité de Jumelage	3 500 €
- Société de pêche (Organisation du Master des volcans)	150 €
- Comité des Fêtes des Ancizes	3 000 €
- Amis de la Chartreuse « Scol'and art »	400 €
- Prévention Routière	170 €
- Prix de la Résistance	100 €

Les demandes de subvention de l'USGA sections Football et Athlétisme, et des Anciens pompiers seront traitées lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail d'explication de la part de Monsieur Christian Rossignol Président du Foyer Rural. Un film pourrait être réalisé sur la diacomédie et son histoire par des personnes qui effectueraient des tournages notamment une personne de notre commune. Un tel projet nécessite des fonds et un appel aux dons via une plateforme sur internet : Helloasso a été lancé.

Cet appel aux dons a déjà été partagé courant mars 2019 sur la page Facebook de la Mairie.

**INTERCOMMUNALITE :**Terrain du futur EHPAD :

Suite à la réunion de conciliation entre les différentes parties, un accord a été trouvé avec l'agriculteur qui demande une indemnité de sortie sur l'ensemble de la parcelle Pontlevy car il ne pourra plus exploiter celle-ci. Les avocats des différentes parties sont en cours de rédaction d'un document afin de déterminer la compensation financière et la mise à disposition de parcelles correspondantes. Il est regrettable de noter le temps perdu sur l'avancement du nouvel EHPAD d'environ 8 mois. Un avis défavorable est toujours émis par la commission de sécurité pour l'ancien EHPAD. Le maintien de l'ouverture actuelle est sous la seule responsabilité du Maire.

**SYNDICATS DE COMMUNES :****SIEG :**

Le SIEG propose l'installation sur la commune d'une borne pour le rechargement des véhicules électriques pour une cotisation annuelle de 1588 €. Le Conseil municipal estime le coût trop onéreux compte tenu de l'utilisation qui ne concernera pas les habitants qui effectueront leur recharge de leur batterie principalement à leur domicile. L'installation d'une borne électrique sur la place publique servirait surtout aux gens de passage et aux touristes. Un courrier sera adressé au SIEG afin de revoir le plan de financement.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Journée communautaire le 12 mai à Yssac-la-Tourette.
- La société AXIANS a informé la commune d'une modification sur l'antenne-relais qui se trouve Rue de la Plaine des Champs par l'installation d'un relais qui devrait faciliter la 4G.
- Pylônes d'Orange : Courrier d'Orange concernant l'installation de pylônes sur le secteur du Plan d'Eau des Fades-Besserve et de Courreix. Au Pont-du-Bouchet, un relais pourrait être installé sur le pylône existant de la commune de Saint Jacques. En revanche, il semble compliqué de prévoir une installation pour une couverture sur le site de La Chartreuse.
- Rénovation du petit patrimoine : les habitants de Farges ont rénové une fontaine, l'inauguration aura lieu le 11 mai.
- Remise de médailles aux agents : une manifestation sera organisée.
- Bureau de Poste : Les services de La Poste ont annoncé une réduction des horaires de 25 heures à 24 heures hebdomadaires à partir du 03 juin 2019 : Lundi fermé, mardi 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h15, mercredi de 9h00 à 12h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00.
- Problèmes de sécurité sur la Rue des Sports au virage de l'entrée du stade en raison du stationnement anarchique des utilisateurs des installations sportives et de la vitesse excessive.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.